

## **GE\_GERICHTE C/21864/2014 vom 15. Juni 2015**

GE Cour de justice, 2015-06-15, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge\\_gerichte\\_C\\_21864\\_2014](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_C_21864_2014)

FR: GE\_GERICHTE C/21864/2014 du 15 juin 2015

IT: GE\_GERICHTE C/21864/2014 del 15 giugno 2015

### **Regeste**

DÉFAUT(CONTUMACE); CONDITION DE RECEVABILITÉ; DOMMAGE IRRÉPARABLE; PRESCRIPTION

### **Erwägungen**

#### **E. 2**

La procédure est gratuite (art. 71 RTFMC). Il n'y a pas lieu à dépens (art. 22 al. 2 LaCC). \*  
\* \* \* \* PAR CES MOTIFS, La Chambre des prud'hommes, groupe 1 : Déclare irrecevable le recours déposé par A\_\_\_\_\_ contre la décision rendue le 2 mars 2015 par l'Autorité de conciliation des prud'hommes. Dit que la procédure est gratuite. Siégeant : Monsieur Cédric-Laurent MICHEL, président; Monsieur Pierre-Alain L'HÔTE, juge employeur, Monsieur Yves DUPRÉ, juge salarié; Madame Véronique BULUNDWE-LÉVY, greffière. Le président : Cédric-Laurent MICHEL La greffière : Véronique BULUNDWE-LÉVY Indication des voies de recours et valeur litigieuse : Le Tribunal fédéral connaît, comme juridiction ordinaire de recours, des recours en matière civile; la qualité et les autres conditions pour interjeter recours sont déterminées par les art. 72 à 77 et 90 ss de la loi sur le Tribunal fédéral du 17 juin 2005 (LTF; RS 173.110). Il connaît également des recours constitutionnels subsidiaires; la qualité et les autres conditions pour interjeter recours sont déterminées par les art. 113 à 119 et 90 ss LTF. Dans les deux cas, le recours motivé doit être formé dans les trente jours qui suivent la notification de l'expédition complète de l'arrêt attaqué. L'art. 119 al. 1 LTF prévoit que si une partie forme un recours ordinaire et un recours constitutionnel, elle doit déposer les deux recours dans un seul mémoire. Le recours doit être adressé au Tribunal fédéral, 1000 Lausanne 14. Valeur litigieuse des conclusions pécuniaires au sens de la LTF inférieure à 15'000.- fr.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.